



La démarche VAE

**Validation des Acquis de l'Expérience pour l'obtention du
Diplôme de Visiteur Médical**

*RNCP 37994 - Niveau 6 (Bac+3) – Validité du 20/09/2023 au 20/09/2025, Certificateur Les Entreprises
du Médicament*

**« L'expérience professionnelle valorisée
par un diplôme »**

Qu'est-ce que la VAE ?

La Validation des Acquis de l'Expérience consiste à reconnaître les compétences d'un candidat au regard de son expérience professionnelle.

Ainsi, la démarche a pour but de délivrer une partie d'une certification professionnelle, en l'occurrence le Titre de Visiteur Médical, sans que le candidat ait à suivre la totalité des modules du référentiel de la formation initiale.

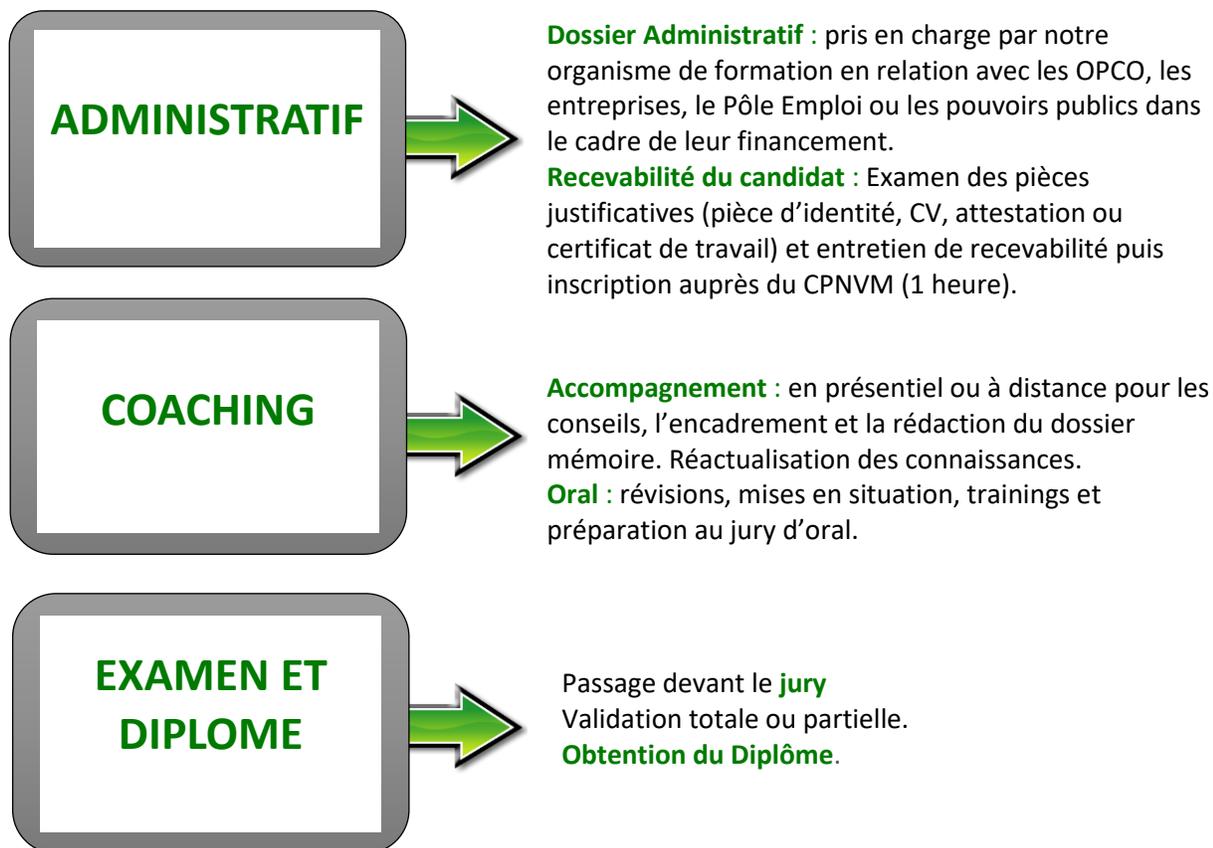
A qui proposer une V.A.E ?

- Vous êtes une entreprise du médicament, une entreprise de dispositif médical, de diététique, de produits parapharmaceutiques ou cosmétiques ou bien un distributeur de produits pharmaceutiques en officine, vous êtes en relation directe avec les professionnels de santé.
Que ce soit dans le cadre de votre certification, d'un PSE ou d'une demande individuelle de vos collaborateurs, vous pouvez anticiper et leur faciliter les procédures de VAE en vue de l'obtention de leur diplôme de la Visite Médicale (Niveau 6, anciennement Niveau 2, soit Bac+3).
- Vous exercez ou avez exercé le métier de Visiteur Médical ou Attaché à la Promotion du Médicament dans une entreprise de la santé et vous souhaitez obtenir le diplôme de la Visite Médicale (Niveau 6, anciennement Niveau 2, soit Bac+3), dans le but de pérenniser votre emploi ou de pouvoir évoluer vers un autre poste.
- Vous exercez ou avez exercé le métier de Délégué Pharmaceutique et vous souhaitez pouvoir évoluer vers un poste de Visiteur Médical ou Attaché à la Promotion du Médicament, vous avez besoin du diplôme de la Visite Médicale pour y parvenir.
- Vous exercez ou avez exercé le métier de Visiteur Médical ou de Délégué Pharmaceutique dans une entreprise de la santé mais vous avez le désir d'entreprendre des études supérieures nécessitant un prérequis de Niveau 6, anciennement Niveau 2, soit Bac+3.

La démarche V.A.E : Accessibilité et Etapes

PREREQUIS

La VAE est accessible à tout candidat ayant une expérience d'information promotionnelle au sein d'une entreprise du secteur de la santé. L'expérience sera jugée sur l'examen des pièces justificatives fournies par le candidat.



DELAIS D'ACCES

3 sessions d'épreuve orale jury sont prévues chaque année par le CPNVM en : Janvier – Mai – Octobre.

Pour chacune, GEMS propose un accompagnement en présentiel ou à distance avec un suivi de l'avancement du parcours de préparation, qui débute environ 4 mois avant la date de session d'épreuve.

L'inscription du candidat est validée lorsque l'ensemble des pièces justificatives est réceptionné par GEMS au plus tard 15 jours avant la date de début d'accompagnement, sous réserve de l'avis favorable du CPNVM à la demande de recevabilité du candidat.

Dès lors qu'il est recevable, le candidat a 5 ans pour valider les 8 unités de compétences prévues dans le référentiel d'évaluation des compétences.

Déroulement de l'action

❖ Le référentiel d'évaluation des compétences

Le jury : il est composé d'au moins 5 personnes, représentant l'Industrie Pharmaceutique, le CPNVM et les écoles de Visite Médicale. Il est souverain dans l'attribution de la validation des acquis de l'expérience après examen du dossier, il interroge à l'oral le candidat sur 8 unités de compétences et valide leurs connaissances.

Nos formateurs font régulièrement partie des jurys de VAE.

Les blocs de compétences :

Bloc de compétence 1 : Informer et promouvoir des produits de santé auprès des professionnels de santé

Bloc de compétences 2 : Organiser des actions de communication et des relations professionnelles auprès des professionnels de santé

Bloc de compétences 3 : Elaborer et mettre en œuvre un plan d'action sectoriel de promotion des produits de santé

❖ Le programme

L'accompagnement : en vue de la préparation à l'épreuve orale, cette démarche s'articule suivant différentes étapes :

- L'actualisation de leurs connaissances dans plusieurs domaines.
- La rédaction du dossier final : le référent VAE reste disponible tout au long de cet accompagnement pour aider, corriger et orienter le candidat (échanges téléphoniques, mails, visioconférences).
- La simulation de l'épreuve orale : conseils stratégiques sur le fond et sur la forme de l'exposé attendu et entraînement aux questions.

L'accompagnement théorique correspond au référentiel de compétences :

- Domaine scientifique : choix des pathologies et questions scientifiques. Pharmacologie.
- Recherche et développement du Médicament : l'AMM, règles de prescription et de délivrance du médicament, information et publicité du médicament, Loi HPST, Ma Santé 2022...
- Le Visiteur Médical, acteur de santé : Responsabilité, Éthique, Charte, Loi DMOS, Loi Bertrand et Ordonnance 2020.
- Pharmacovigilance : définition, objectifs et missions.
- Planifier et organiser son activité dans le cadre d'un travail en équipe
- Analyser et suivre son activité : GERS, plans d'actions et outils de la VM.
- Définir des priorités de relations professionnelles afin de corriger les résultats.

MODALITES PEDAGOGIQUES

L'accompagnement des apprenants tout au long du processus lié à cette démarche est proposé selon différentes modalités pédagogiques :

- **En distanciel, synchrone** : formation en classes virtuelles et visioconférences.
ou
- **En présentiel** : chaque module est enseigné sous forme de cours magistraux systématiquement suivis de travaux dirigés, de contrôles et selon les besoins d'exercices de communication.

Objectifs de formation :

A la fin de la session de formation, les apprenants seront capables de :

- Rédiger les dossiers de demande de validation des acquis de l'expérience au titre de Visiteur Médical sur les 8 unités de compétence du référentiel de formation.
- Se présenter à l'épreuve orale en maîtrisant les connaissances scientifiques, médicales et réglementaires leur permettant de répondre correctement à toutes les questions susceptibles de leur être posées par le jury d'oral.

Moyens pédagogiques :

Si formation en classes virtuelles : cette partie de la formation est réalisée en synchrone, avec la présence du formateur via un outil de visioconférence, par groupes d'apprenants.

Les modules abordés portent sur toutes les connaissances en scientifique, en pharmacologie, en réglementaire et en pratique terrain pouvant faire l'objet de questions, selon le programme joint en annexe.

L'objectif global de la formation est de transmettre des connaissances théoriques, scientifiques et réglementaires aux apprenants. Cela implique l'utilisation d'une méthode pédagogique plutôt expositive.

Toutefois, le formateur crée des moments d'échanges interactifs, notamment au début des séances, en utilisant la méthode interrogative. Cela permet :

- à l'apprenant de participer et d'interagir avec le groupe et le formateur,
- au formateur d'avoir une idée sur le niveau de connaissances des apprenants et d'apporter du rythme à la séance en sollicitant leur participation et leur réflexion.

L'alternance de ces deux méthodes permet de favoriser la motivation des apprenants à la fois grâce à leur participation et à la mémorisation par la répétition.

Des ressources formatives et des supports pédagogiques sont transmis par mail aux apprenants en fin de séance.

Le formateur utilise principalement les techniques suivantes : l'exposé et les échanges/discussions au travers des expériences terrain.

Des feuilles de présence sont signées par les apprenants et le formateur. Celles-ci sont conservées par GEMS et des copies seront remises à l'entreprise et à l'OPCO.

Durant toute la durée de la formation, chaque apprenant sera contacté individuellement afin de décider de son choix de pathologie et de l'orientation donnée à son dossier (encadrées par un formateur scientifique et un formateur professionnel).

Moyens d'évaluation :

Des évaluations formatives sont prévues tout au long des apprentissages, ce qui permet au formateur d'une part de détecter les éventuelles difficultés de l'apprenant afin de lui venir en aide, et d'autre part, de valider au fur et à mesure la compréhension des connaissances.

Ces évaluations sont réalisées par des mises en évocation, des demandes de synthèses régulières aux apprenants et des quiz tout au long de la séance.

Chaque groupe a un formateur référent (médecin/pharmacien) qui sera en charge du suivi du parcours des apprenants et pourra être joignable à tout moment par mail et par téléphone, afin d'apporter un support pédagogique complémentaire. Une assistance supplémentaire pourra être envisagée en cas d'indisponibilité du référent. Toute demande d'assistance devra être traitée dans l'heure qui suit.

Programme :

Présentiel ou visioconférence : Atelier rédaction dossier

- Conseils et recommandations à la rédaction du dossier,
- Aide à la recherche de preuves et à la construction des unités de compétences.

Présentiel ou visioconférence : Session Réglementaire Métier

- Charte, Nouvelle Ordonnance Loi anti-cadeaux (référence DMOS, Transparence) (unité 2) :
 - Synthèse et mise en cohérence des différents textes et réglementation,
 - Charte, Synthèse Ordonnance 2020 (DMOS, Transparence),
 - Revue de l'ensemble des questions susceptibles d'être posées à l'oral,
 - Jeu de questions/réponses à partir du diaporama ppt commenté par le formateur,
- Le métier de VM et Attaché à la Promotion du Médicament, préparation à la rédaction des unités 4, 5, 6, 7, 8 du dossier :
 - Analyser les besoins et préoccupations des Professionnels de Santé et construire un échange approprié,
 - Planifier et organiser son activité dans le cadre d'un travail en équipe,
 - Organiser et animer des actions de communication et développer des missions professionnelles,
 - Analyser l'activité et définir un plan d'action en fonction de la stratégie de l'entreprise,
 - GERS et outils de la VM.

Présentiel ou visioconférence : Session Scientifique et Médicale

- Environnement scientifique (unité 1):
 - Pathologie et produit à définir.
 - Anatomie physiologie en fonction du choix de la pathologie.
 - Environnement des pathologies et thérapeutiques choisis.

Présentiel ou visioconférence : Session Enseignement réglementaire médicament

- Organisation du système de santé en France :
 - Organisation de l'offre de soins sur le territoire,
 - Les instances Nationales et Régionales : rôle des autorités de tutelle nationales et régionales, le ministère de la santé, les ARS,
 - Les réformes, leurs impacts : loi Bertrand, loi HPST, loi de modernisation du système de santé, ma santé 2022,
 - Le parcours de soins,
 - Les différents interlocuteurs en ville ou à l'hôpital (médecin, pharmacien, paramédicaux, chef de pôle, chef de service, chef de clinique) et leurs interactions.

- Utiliser et prendre en compte la réglementation pharmaceutique et économique liée au médicament :
 - Règles de prescription et de délivrance du médicament,
 - RCP, Fiche Produit, avis de la commission de transparence,
 - Le dossier d'AMM,
 - Remboursement et prix d'un médicament (SMR, ASMR,...),
 - Règles de publicité, de promotion et de distribution du médicament.

Présentiel ou visioconférence : Session Pharmacovigilance, Pharmacologie

- **Pharmacovigilance :**
 - Définir les principaux termes utilisés,
 - Décrire l'organisation, les missions et les objectifs,
 - Rôle des visiteurs médicaux.

- **Pharmacologie :**
 - Pharmacocinétique, Pharmaco galénique, Pharmacodynamie.

Afin de s'adapter aux besoins et préférences des candidats en termes de disponibilité et de rythme de travail, GEMS propose les deux formules suivantes :

Option 1 : formation en présentiel selon un planning prédéfini (4, 3 ou 2 jours selon le niveau).

Option 2 : formation en visioconférence selon un planning prédéfini (4, 3 ou 2 jours selon le niveau).

Option 3 : cours du soir de 17h à 19h en visioconférence.

❖ ACCOMPAGNEMENT POUR LA PREPARATION A L'EPREUVE ORALE

Objectifs de l'accompagnement :

A la fin de l'accompagnement, les apprenants seront capables de :

- Rédiger leur dossier final sur les 8 compétences à valider en utilisant leur expérience et les recommandations fournies par le corps enseignement conformément aux exigences du CPNVM dans le cadre de cette VAE.
- Se présenter en valorisant leurs connaissances et leur professionnalisme adaptés au référentiel de formation du diplôme de la Visite Médicale.
- Répondre aux questions posées par le jury sur les aspects scientifiques et réglementaires liés à leur dossier ainsi que sur les compétences acquises durant leur parcours professionnel.

Moyens pédagogiques :

Dans un 1er temps, les apprenants sont accompagnés par GEMS pour la rédaction du dossier mémoire et pour le suivi de l'avancée des travaux du dossier jusqu'à sa finalité.

Cet accompagnement est individuel et est réalisé par téléphone et par visioconférence, selon le processus suivant :

- Chaque apprenant reçoit en amont le module de formation correspondant à la pathologie choisie et accompagné de QCM, de QROC et réponses sous format électronique afin de lui permettre de démarrer la rédaction du dossier (notamment unités de compétence 1 et 2).
- Un coaching individuel par un référent est prévu jusqu'à la réalisation définitive du dossier.
- Durant cet accompagnement, le référent apporte ses recommandations et ses conseils individuels sur chacune des unités de compétence afin de superviser de manière conviviale le fond et la forme.
- Des échanges par mail avec retour obligatoire des ébauches avant chaque séance de coaching prévue sont mis en place ainsi que des créneaux d'échanges et questions/réponses avec le formateur.
- Une attention particulière est portée sur la partie « projet » du dossier final afin que celui-ci soit personnalisé et positif.
- Chaque dossier est relu afin de corriger les fautes de français, d'orthographe et de syntaxe avant l'envoi sous format électronique.
- Lorsque le dossier aura été validé par le référent, le feu vert sera donné à l'apprenant afin qu'il le transmette à GEMS sous format pdf.

Dans un 2ème temps, les apprenants sont préparés à l'épreuve orale par un entraînement à l'oral, des mises en situation et des trainings en visioconférence par groupe de 5 collaborateurs maximum, suivis de sessions de questions/réponses collectives d'une heure sur un total de 4 séances.

Durant cette étape, différents moyens et techniques pédagogiques sont utilisés :

- Mise en situation d'épreuves VAE,
- Trainings et simulation,
- Questions croisées sur les différentes unités à valider,
- Questions personnalisées en fonction des pathologies et des traitements,
- Analyse des présentations en utilisant le guide du jury,
- Conclusion en fixant des objectifs et des recommandations individuels,
- Bilan et questionnaire de satisfaction.

L'exercice sera répété autant de fois que nécessaire sous la responsabilité des formateurs en préparation orale.

Moyens d'évaluation :

Evaluation et préparation orale

Sous forme de simulations et de trainings individuels en 2 phases, en visioconférence :

- Des questions/réponses sur le domaine de pathologie et le traitement choisi, la pharmacologie, pharmacocinétique et pharmacodynamique adaptées et tous les aspects réglementaires environnement et réglementaires métier.
- Mise en situation dans les conditions réelles d'épreuve (durée, contenu, forme, présentation, posture) face à 2 ou 3 formateurs, à l'aide d'une grille d'évaluation prenant en compte les critères suivants :

la présentation générale, les aptitudes à la communication (qualité de l'écoute, capacité à convaincre, discours clair et structuré, richesse et qualité du vocabulaire, gestuelle adaptée, maîtrise de l'émotivité).
- Certains de nos formateurs font partie des jurys de VAE depuis leur mise en place par le CPNVM.

❖ AIDE A LA REDACTION DU MEMOIRE

- Aide à la rédaction du mémoire et suivi individuel en visioconférences pour l'avancée des travaux du dossier jusqu'à sa finalité :

Phase 1 : conseils sur le fond et sur la forme, soutien à l'aide de supports, de schémas et de liens pédagogiques.

Phase 2 : lecture, propositions et recommandations sur la rédaction et la présentation.

Phase 3 : relecture et corrections.

Phase 4 : réception du dossier finalisé sous format électronique.

Phase 5 : acheminement et contrôle de l'envoi du dossier dans les délais auprès du CPNVM.

❖ ENTRAINEMENT A L'ORAL

Mises en situation avec simulation de jury, trainings en visioconférence jusqu'à la maîtrise totale du discours et de la présentation des connaissances et compétences attendues.

En cas de non-validation d'une ou plusieurs unités de compétences lors de l'épreuve orale, le candidat garde le bénéfice des unités acquises et a 5 ans pour valider celles qui ne l'ont pas été.

Une équivalence, totale ou partielle, du titre de Visiteur Médical peut être obtenue via la reconnaissance de certains diplômes :

- Partielle si le candidat possède un diplôme scientifique (certains BTS scientifiques, licence et diplômes de professionnels de la santé : médecin, infirmier, kinésithérapeute, ...).

❖ ACCESSIBILITE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Les locaux recevant les stagiaires sont adaptés à l'accueil des personnes en situation de handicap.

Pour toute question sur l'accès à nos formations, GEMS met à disposition un référent chargé de répondre aux demandes de ces personnes.

Notre équipe et nos partenaires formateurs

Gilles BELIN, formateur en Communication
Alain BOSCHER, Médecin formateur
Michel COZIC, Médecin formateur
Stéphanie LIS, Pharmacien formateur
Rafik MENANI, Médecin formateur
Ida SABBAH, Pharmacien Biologiste formateur

Présidente GEMS : Magali BROT WEISSENBACH

Responsable Administration GEMS & Contact PSH : Valérie BIDERMANAS

GEMS

117, avenue Victor Hugo

92100 Boulogne

01 49 09 09 86

06 08 18 07 27

magalibrot@gemsmalakoff.fr

www.gemsvm.com